

# ANNEXE 2019

## 1 - Faits majeurs de l'exercice.

Les comptes sont établis selon la réglementation comptable :  
Règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018  
Relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## 2 - Principes - règles – méthodes comptables.

Les conventions générales comptables (*Règlement CRC n° 99-03*) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'activité,
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis n° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 099-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 099-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

## 3 - Etat des immobilisations et des amortissements.

### Immobilisations.

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, création, apports et virements de poste à poste	Cession, mises hors service et virements de poste à poste	Valeur nette des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau et informatique				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>				

### Amortissement des immobilisations

Immobilisations Amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau et informatique				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>				

#### 4 - Evaluation des stocks au 31/12/2011 après inventaire.

Solidaires Informatique ne possède pas de stocks.

#### 5 - Etat des créances et des dettes.

Créances et dettes sont toutes inférieures à un an.

#### 6- Etat des Fonds Syndicaux.

Capitaux Propres	Montants
Réserve pour projet associatif	118 950,77
Résultat de l'Exercice N	40 374,36
<b>Total</b>	<b>159 325,13</b>

#### 7 - Tableaux d'affectation des résultats

Le résultat positif de l'exercice 40 374,36 €, a été imputé sur la réserve.

#### 8 - Etat des Provisions

Aucune provision n'a été comptabilisée.

#### 9 - Personnel mis à disposition

Aucun personnel mis à disposition

#### 10 - Cotisations syndicales

Les cotisations annuelles des adhérents est fonction du salaire. Elle est déclarative.  
La somme pour l'année 2019 s'élève à 73 547,34 €.

#### 11 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Néant.

#### 12 - Tableau des ressources (CRC n° 2009-10)

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	73 547,34
Produits des accords de droits syndicaux	9 486,30
Produits de gestion courante (CEFI)	5 000,00
Produits des gains de justice	800,00
Produits financiers perçus	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>88 833,64</b>